

# DEMANDE DE TRANSFERT D'UN CONTRAT MONOSUPPORT VERS LE CONTRAT FORTUNEO VIE

VOTRE DEMANDE DE TRANSFERT FOURGOUS

## BESOIN D'UN CONSEIL ?

NOS SPÉCIALISTES ASSURANCE-VIE VOUS RÉPONDENT AU **0 800 800 040** Service & appel gratuits DU LUNDI AU VENDREDI DE 9 H À 20 H.

Le transfert d'un contrat monosupport ne peut intervenir que si son adhésion a été réalisée auprès du même assureur que celui du contrat Fortuneo Vie à savoir Suravenir. Pour bénéficier des avantages accordés par l'amendement n° 165 à la loi sur la confiance et la modernisation de l'économie, la part de votre contrat investie sur les fonds en euros ne peut excéder 80 %.  
Le pourcentage minimum à investir en supports notamment investis en actions éligibles Fourgous est de 20 %.

### MODE D'EMPLOI. Pour bien remplir votre demande de transfert.

**TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉS. LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE TRAITÉS.**

**VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE.** Veuillez reporter les code profession et code secteur correspondant à votre situation actuelle sur le bulletin d'adhésion, rubrique « ADHERENT ».

■ **Code profession :** reportez le **code correspondant à votre profession actuelle.** Si vous êtes demandeur d'emploi ou retraité(e), indiquez la dernière profession exercée :

CODE	PROFESSION	CODE	PROFESSION
11	AGRICULTEUR PETITE EXPLOITATION	48	CONTREMAÎTRE, AGENT DE MAÎTRISE
12	AGRICULTEUR MOYENNE EXPLOITATION	52	EMPLOYÉ CIVIL DE LA FONCTION PUBLIQUE
13	AGRICULTEUR GRANDE EXPLOITATION	53	POLICIER ET MILITAIRE
21	ARTISAN	54	EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE
22	COMMERÇANT	55	EMPLOYÉ DE COMMERCE
23	CHEF D'ENTREPRISE	56	PERSONNEL DES SERVICES AUX PARTICULIERS
31	PROFESSION LIBÉRALE	62	OUVRIER QUALIFIÉ DE TYPE INDUSTRIEL
33	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	63	OUVRIER QUALIFIÉ DE TYPE ARTISANAL
34	PROFESSEUR, PROFESSION SCIENTIFIQUE	64	CHAUFFEUR
35	PROFESSION DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES	65	OUVRIER QUALIFIÉ DE LA MANUTENTION ET DU TRANSPORT
37	CADRE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL D'ENTREPRISE	67	OUVRIER NON QUALIFIÉ DE TYPE INDUSTRIEL
38	INGÉNIEUR, CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE	68	OUVRIER NON QUALIFIÉ DE TYPE ARTISANAL
42	INSTITUTEUR	69	OUVRIER AGRICOLE
43	PROFESSION INTERMÉDIAIRE DE LA SANTÉ ET DU TRAVAIL SOCIAL	70	RETRAITÉ
44	CLERGÉ, RELIGIEUX	81	CHÔMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLÉ
45	PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE	84	ELÈVE, ÉTUDIANT
46	PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DES ENTREPRISES	85	PERSONNE SANS PROFESSION
47	TECHNICIEN	90	APPRENTI

■ **Code secteur :** reportez le **code correspondant à votre secteur d'activité actuel.** Si vous êtes demandeur d'emploi ou retraité(e), indiquez le code correspondant à la dernière profession exercée :

CODE	CODES SECTEUR	CODE	CODES SECTEUR
01	AERONAUTIQUE	15	ELECTRONIQUE, ELECTRICITE
02	ADMINISTRATION PUBLIQUE, EDUCATION, FORMATION	16	ETUDES, CONSEIL
03	AGROALIMENTAIRE	17	GRANDE DISTRIBUTION
04	IMMOBILIER, BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS	18	INFORMATIQUE
05	AUDIOVISUEL	19	JUSTICE
06	AUTOMOBILE	20	MECANIQUE
07	BANQUE, ASSURANCE, FINANCE	21	METALLURGIE
08	BOIS, PAPIER, CARTON, IMPRIMERIE	22	ENERGIE, ARMEMENT, MARCHES PUBLICS
09	CHIMIE, PARACHIMIE	23	RESTAURATION, HEBERGEMENT
10	COMMERCE DE DETAIL	24	SANTE
11	NEGOCE, IMPORT EXPORT	25	DEFENSE, SECURITE
12	COMMERCE DE L'ART	26	SPORT
13	COMMERCE DU JEU	27	TELECOMMUNICATIONS
14	COMMUNICATION, DOCUMENTATION, INFORMATION, MARKETING	28	TRANSPORT, LOGISTIQUE



\* 2 1 0 2 5 0 P 0 1 \*

**FORTUNEO.** Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441.



**LA DURÉE DE L'ADHÉSION.** Un contrat à durée viagère est souscrit pour une durée indéterminée. Votre contrat prendra donc fin au moment de votre décès ou par anticipation, si vous choisissez d'effectuer un rachat total. Il est possible, par une mention spécifique sur la demande de transfert Fourgous, d'adhérer pour une durée fixe (se reporter à la Notice).

**L'adhésion à un contrat Fortuneo-Vie par transfert Fourgous n'est pas accessible aux personnes âgées de 85 ans et plus.**

**LES VERSEMENTS PROGRAMMÉS.** Leur mise en place est gratuite. Vous pouvez également, quand bon vous semble, les augmenter ou les diminuer, les interrompre, puis les reprendre. Lors de leur mise en place, si vous souhaitez mettre en place des versements programmés, n'oubliez pas de **compléter, signer et nous retourner le mandat de prélèvement** joint à ce bulletin d'adhésion.

### LES BÉNÉFICIAIRES.

**La demande de transfert Fourgous ne reprend pas les caractéristiques antérieures de votre contrat. Vous devez donc spécifier la clause bénéficiaire qui vous convient.** Deux solutions vous sont proposées pour désigner les bénéficiaires de votre contrat en cas de décès :

■ **La clause dite « générale » :** Cette clause prévoit qu'à votre décès, le capital sera versé en totalité **à votre conjoint non séparé de corps ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès.** En l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé, ou s'il est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre **tous vos enfants**, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat ou à naître. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée par parts égales à ses représentants, c'est-à-dire ses enfants (vos petits-enfants). Enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfants ni de petits-enfants, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leurs droits dans la succession.

**Cochez la première case proposée dite « clause générale » si ces modalités vous conviennent.**

■ **La clause dite « libre » :** si la clause dite « générale » ne vous convient pas, vous pouvez désigner nominativement le ou les bénéficiaire(s) de votre contrat. Dans ce cas, cochez la case « clause libre » et précisez l'identité du(es) bénéficiaire(s) et leur adresse en complétant **toutes** les zones. La somme des quotes-parts attribuées à chaque bénéficiaire doit être égale à 100 %. Pensez à prévoir des bénéficiaires de second rang.

**Pour plus d'informations sur la clause bénéficiaire de votre contrat, reportez-vous aux pages "Annexe : La clause bénéficiaire" de la Notice Fortuneo Vie.**

**VENTE À DISTANCE.** Cochez cette zone pour demander l'exécution immédiate de votre contrat. Le délai de renonciation de 30 jours trouve son point de départ au jour de la réception de votre certificat d'adhésion.

**DATE ET SIGNATURE.** Afin que votre demande de transfert Fourgous soit prise en compte, vous devez la dater et la signer dans la zone prévue à cet effet.





## VERSEMENTS PROGRAMMÉS (FACULTATIFS)

Oui, je souhaite mettre en place des versements programmés de \_\_\_\_\_ € **sans frais (50 € minimum)**

Périodicité :  Mensuelle  Trimestrielle  Semestrielle  Annuelle Date du 1<sup>er</sup> versement programmé : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Ces versements seront effectués par prélèvement sur le compte bancaire dont je suis titulaire.**

IBAN n° \_\_\_\_\_

**VEUILLEZ IMPÉRATIVEMENT COMPLÉTER, SIGNER ET NOUS RETOURNER LE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT JOINT À CE BULLETIN D'ADHÉSION, ACCOMPAGNÉ D'UN RIB ORIGINAL À VOTRE NOM, INDIQUANT L'IBAN DU COMPTE BANCAIRE DÉSIGNÉ CI-DESSUS. EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS, VOTRE DEMANDE NE POURRA ÊTRE TRAITÉE.**

### RÉPARTITION DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS :

**Si vous avez coché la case de mise en place de versements programmés**, veuillez désigner les supports d'investissement et la répartition des versements programmés\* : (Si nombreux supports, reportez la totalité de votre choix sur papier libre daté et signé). A défaut de précision de la part de l'adhérent, SURAVENIR appliquera la répartition entre les supports d'investissement indiquée pour le versement initial.

#### Supports d'investissement éligibles Fourgous (20 % minimum) :

Pour faire votre choix, reportez-vous à la Présentation des supports d'investissement de la Notice, classés « oui » dans colonne « Éligible Fourgous ».

Nom \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Code ISIN \_\_\_\_\_ %  
 \_\_\_\_\_ %  
**SOUS-TOTAL A (20 % minimum) : \_\_\_\_\_ %**

#### Supports d'investissement non éligibles Fourgous (80 % maximum) :

Pour faire votre choix, reportez-vous à la Présentation des supports d'investissement de la Notice, classés « non » dans colonne « Éligible Fourgous ».

Nom \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Code ISIN \_\_\_\_\_ %  
 \_\_\_\_\_ %  
 \_\_\_\_\_ %

Fonds en euros **SURAVENIR RENDEMENT**

Fonds en euros **SURAVENIR OPPORTUNITÉS** (pour pouvoir souscrire au fonds en euros Suravenir Opportunités, votre versement programmé doit comporter au minimum 40 % de supports en unités de compte (UC))

**SOUS-TOTAL B (80 % minimum) : \_\_\_\_\_ %**  
**TOTAL (sous-total A + sous-total B) : 100 %**

**Vérifiez bien que la somme des supports éligibles Fourgous atteint au moins 20 % de l'encours de votre contrat.**

(\*1) Pour faire votre choix, reportez-vous à la Présentation des supports d'investissement de la Notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés de l'Investisseur (DIC) ou le cas échéant, aux notes détaillées ou, en fonction des supports, aux annexes complémentaires de présentation ou aux Informations Spécifiques de chaque support concerné, remis à l'adhésion et disponibles sur le site Internet de Fortuneo (actuellement fortuneo.fr) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Les Documents d'Informations Clés de l'Investisseur (DIC) et les notes détaillées sont également disponibles sur le site de chacune des sociétés de gestion.

## BÉNÉFICIAIRES : L'ADHÉRENT DÉSIGNE COMME BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION

**CLAUSE GÉNÉRALE** : son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle l'adhérent a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

**OU**

**CLAUSE LIBRE** : Autre(s) bénéficiaire(s) à désigner ci-dessous :

**POUR CHAQUE BÉNÉFICIAIRE, TOUTES LES CASES DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RENSEIGNÉES (MERCİ DE PRÉCISER L'ADRESSE COMPLÈTE).**

Si nombreux bénéficiaires et /ou si bénéficiaires de second rang, joindre un papier libre daté et signé.

Nom	Nom de naissance	Prénom	Date de naissance	Ville/Pays de naissance	Quote-part (%)
_____	_____	_____	_____	_____	_____
Adresse complète					_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
Adresse complète					_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
Adresse complète					_____
					<b>TOTAL 100%</b>

## VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT FORTUNEO VIE

Afin de connaître la valeur de rachat de votre contrat d'assurance-vie Fortuneo Vie, nous vous invitons à compléter la colonne 1 des deux tableaux suivants. Il s'agit d'indiquer la part de votre versement initial que vous souhaitez répartir sur le(s) fonds en euros Suravenir Rendement et/ou Suravenir Opportunités (tableau 1) et sur les unités de compte (tableau 2). La valeur de rachat de l'adhésion est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat de l'adhérent. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

### SUPPORTS EN EUROS

Pour un versement réalisé sur le(s) fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3° de la Notice.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

#### Complétez la première case de la colonne 1 du tableau suivant

(A) : part du versement initial brut versée sur le(s) fonds en euros, exprimée en euros

Exemple : Pour un versement initial de 10 000 € dont 50 % sur fonds en euros, indiquez 5 000 € dans la case A de la colonne 1

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	<b>A =</b> _____ €	= (A)						
Cumul des primes nettes	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Valeurs minimales garanties	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)

**Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion.**



**SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE**

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).  
 Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts :  $100 \times (1 - 0,75 \%) = 99,2500$  UC.  
 La valeur de rachat de l'UC en euros au terme de la première année est donc de  $99,2500 \times$  valeur liquidative de l'UC au 31 décembre.  
 À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion.

**COMPLÉTEZ la première case de la colonne 1 du tableau suivant**

(B) : part du versement initial brut versée sur le(s) fonds en euros, exprimée en euros

Exemple : Pour un versement initial de 10 000 € dont 50 % sur fonds en euros, indiquez 5 000 € dans la case B de la colonne 1

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	<b>B =</b>                 €	= (B)						
Cumul des primes nettes	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Nombre d'unités de compte minimal garanti	99,2500	98,5056	97,7668	97,0335	96,3057	95,5834	94,8665	94,1550

**Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion. Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.**

**Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

**VENTE À DISTANCE**

Je demande l'exécution immédiate de notre contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

**DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT(E) / INFORMATIONS**

« Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Notice (réf. 2966-34) comprenant la liste des unités de compte de référence, les conditions d'utilisation des services de Banque à distance Fortuneo (réf 3001-12) et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans le Document d'Informations Clés de l'Investisseur (DIC) ou, le cas échéant, dans la note détaillée, ou selon le support, dans son annexe complémentaire de présentation remis à l'adhésion ou lors du premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles sur le site Internet de Fortuneo (actuellement fortuneo.fr).

Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon contrat, dans un temps utile avant la conclusion de mon contrat, me permettant de prendre ma décision d'investissement en connaissance de cause.

À cet effet, j'ai choisi de prendre connaissance des Informations Spécifiques des options d'investissement sous-jacentes du contrat sur le site indiqué dans le Document d'Informations Clés du contrat.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que, contrairement aux fonds en euros à capital garanti, les unités de compte en actions ou de toute autre nature ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent au contrat. Les performances de ces unités de compte en actions ou de toute nature doivent donc être analysées sur plusieurs années.

**Je reconnais avoir été informé(e) que le transfert donnera lieu à l'adhésion d'un nouveau contrat et donc de l'absence de reprise des caractéristiques du contrat en euros, notamment en terme de garantie de taux, de frais et de clause bénéficiaire. À ce titre, je passe d'un contrat où le risque financier est entièrement assumé par l'assureur, à un contrat libellé en tout ou partie en unités de compte pour lesquelles l'assureur s'engage, vis-à-vis de l'adhérent, uniquement sur le nombre d'unités de compte, et non sur leurs valeurs qui sont soumises à la fluctuation des marchés financiers.**

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que, contrairement aux fonds en euros à capital garanti, les unités de compte en actions ou de toute autre nature ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent au contrat. Les performances de ces unités de compte en actions ou de toute nature doivent donc être analysées sur plusieurs années.

Je reconnais avoir été informé(e) que l'adhésion au contrat Fortuneo Vie libellé en unités de compte doit donner lieu à la conversion d'une part significative des engagements en droits exprimés en unités de compte d'assurance-vie de groupe de type multisupport. À défaut, le maintien de l'antériorité fiscale du contrat pourrait être remise en cause par l'administration fiscale. Les sommes affectées à des unités de compte notamment investies en actions doivent représenter au moins 20 % du total. Ce type d'actifs ne présente un intérêt que si les sommes qui y sont versées y restent pendant une durée suffisante.

J'accepte d'être informé(e) de la conclusion de mon contrat par la remise d'une lettre recommandée sous forme électronique.

Je reconnais disposer d'un délai de trente jours à compter de la signature de la présente demande de transfert pour revenir sur ma décision de transfert et dans ce cas rétablir la situation contractuelle antérieure. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion Vie - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite suivant le modèle ci-après : « Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse de l'adhérent) déclare renoncer au transfert et à l'adhésion au contrat Fortuneo Vie, que j'ai signés le ( \_\_\_ ) et vous prie de bien vouloir rétablir la situation contractuelle antérieure » Date et signature. »

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté. Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir, Service Conseil, 232 rue du Général Paulet, BP 103, 29802 BREST Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr. Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

L'enregistrement de la présente demande est confirmé par un certificat d'adhésion. S'il ne vous était pas parvenu dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer SURAVENIR.

**LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE.**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_ X

Signature de l'adhérent X

**Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie proposé par Fortuneo.**  
**FORTUNEO.** Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441.  
**SURAVENIR.** Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9 - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) (61 rue Taïbout - 75436 Paris Cedex 9).

**Si mineur :** signature des deux représentants légaux en indiquant « représentants légaux » au-dessus des signatures, et du mineur si âgé de 12 ans et plus.  
**Si majeur sous tutelle :** signature uniquement du tuteur en indiquant « le tuteur » au-dessus de la signature  
**Si majeur sous curatelle :** signature du majeur et du curateur en indiquant « curateur » au-dessus de la signature du curateur



## ÉTAPE 1

**COMPLETEZ, DATEZ ET SIGNEZ (TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES) :**

- LE FORMULAIRE «VOS BESOINS/NOS CONSEILS».
- LA DEMANDE DE TRANSFERT FOURGOURS

Pour ne rien oublier,  
cochez les cases  
au fur et à mesure

▼

## ÉTAPE 2

**JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES CI-DESSOUS (SANS AGRAFE NI TROMBONE)  
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE TRAITÉS****RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) :**

- Un original du Relevé D'identité Bancaire (RIB) indiquant l'IBAN d'un compte ouvert à votre nom dans un établissement financier situé en France.   
Pour un mineur : à défaut d'un RIB d'un compte ouvert à son nom, joindre un RIB indiquant l'IBAN d'un représentant légal.

- La photocopie avec mentions lisibles et photographie reconnaissable d'une pièce d'identité (pour chaque co-adhérent en cas d'adhésion conjointe) en cours de validité : une photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou une photocopie des 4 premières pages de votre passeport en cours de validité (pages faisant apparaître n° passeport, signature titulaire, date de naissance, domicile, date de délivrance et date d'expiration).

**UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS :** 

- Photocopie de votre dernière facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphonie (fixe, internet ou mobile) de moins de 3 mois.

**OU**

- Un échéancier de l'année en cours (de ces mêmes types de factures).

Si la facture n'est pas à votre nom :

- Attestation de l'hébergeant de moins de 3 mois, **EI**
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant, conforme aux règles (cf. ci-dessus), **EI**
- Photocopie d'un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, conforme aux règles (cf. ci-dessus).

- Si le contrat souscrit auprès de Suravenir que vous souhaitez transférer provient d'un autre établissement que Fortuneo : un courrier d'accord signé par l'établissement qui détient le contrat à transférer (avec cachet de l'établissement) ainsi qu'un courrier signé de votre part nous autorisant à effectuer le transfert.

- Le chèque de votre versement complémentaire, signé, si vous souhaitez joindre un versement à votre transfert : Chèque tiré sur un compte ouvert à votre nom, en euros et libellé à l'ordre de Fortuneo.

- LE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT complété et signé si vous souhaitez mettre en place des versements programmés.

**SI VOUS AVEZ SÉLECTIONNÉ LE(S) SUPPORT(S) D'INVESTISSEMENT SUIVANT(S) :** 

- Certificat 100% Métaux précieux (NL0006191470)
- SCPI PATRIMMO COMMERCE (QS0002005299)
- Certificat 100% Or (NL0006454928)
- SCPI PRIMOPIERRE (QS0002005285)
- SCPI ELYSEES PIERRE (QS0002005300)
- SCPI PRIMOVIE (QS0002005324)

**Vous devez IMPÉRATIVEMENT compléter, dater et signer l'annexe spécifique à ce(s) fonds** téléchargeable(s) sur le site fortuneo.fr, rubrique « Formulaires », onglet « Assurance-Vie » et l'(les) adresser à FORTUNEO avec votre demande de transfert Fourgours.

**EN CAS DE DEMANDE DE TRANSFERT FOURGOURS DANS LE CADRE «ÉPARGNE HANDICAP»**

- Le formulaire de demande de mise en place du cadre épargne handicap
- La photocopie de la carte d'invalidité de l'adhérent
- La photocopie de la décision Cotorep / MDPH / MDA
- La photocopie d'un justificatif de sécurité sociale d'invalidité 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie
- La photocopie d'un justificatif d'admission en entreprise adaptée ou ESAT.
- Une attestation d'employeur précisant que l'adhérent ne travaille pas dans des conditions normales de rentabilité.

**DERNIÈRES RECOMMANDATIONS AVANT TOUTE DEMANDE DE TRANSFERT FOURGOURS**

- Avez-vous bien **complété et signé tous les documents** ?
- Avez-vous bien vérifié le libellé de votre clause bénéficiaire ?
- Avez-vous joint **le mandat de prélèvement** si vous souhaitez mettre en place des versements programmés ?

## ÉTAPE 3

**VOUS AVEZ BIEN RASSEMBLÉ L'ENSEMBLE DE CES PIÈCES ?**

Renvoyez-les, sous enveloppe non affranchie, à l'adresse : **FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 09**  
NOUS VOUS CONSEILLONS DE CONSERVER UN EXEMPLAIRE DE VOTRE DOSSIER COMPLET AVANT L'ENVOI.



# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

## VEUILLEZ COMPLÉTER LES CHAMPS MARQUÉS \*

Nom du débiteur\*

Prénom(s) du débiteur\*

Adresse\*

Code postal\*  Ville\*  Pays\*

### Coordonnées du compte\*

IBAN n° :

*Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)*

BIC n° :

*Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)*

**Nom du créancier :** SURAVENIR

**Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) :** FR37ZZZ263184

**Adresse :** 232 rue Général Paulet  
29802 Brest cedex 9  
France

**Type de paiement :** Paiement récurrent / répétitif

Fait à

Le  /  / 20

**Signature(s)** du (des) titulaire(s) du compte à prélever\* :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**En cas de mise en place de versements programmés, merci de retourner ce document à :**  
**FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 09.**  
**Ce document ne doit pas être transmis en cas de modification d'un prélèvement existant.**



# VOS BESOINS, NOS CONSEILS

## DEMANDE DE TRANSFERT D'UN CONTRAT MONOSUPPORT VERS LE CONTRAT FORTUNEO VIE VOTRE DEMANDE DE TRANSFERT FOURGOURS

Dans le cadre de l'investissement financier que vous envisagez de réaliser, nous allons, dans votre intérêt, déterminer au préalable votre profil d'investisseur grâce à un questionnaire. Ainsi, nous pourrons vous délivrer le conseil le plus adapté à votre situation et à vos besoins.

**Nous vous proposons ce questionnaire, en trois étapes :**

- Situation personnelle et patrimoniale
- Connaissance et expérience des produits financiers
- Risques et objectif d'investissement

**Ce questionnaire est conçu pour vous aider à définir votre profil investisseur.**

**Répondez à chacune des questions et calculez le sous-total des points correspondant à vos réponses à la fin de chaque section.**

**À l'issue de ce questionnaire, vous pourrez, grâce au calcul de points, accéder au profil investisseur qui vous correspond.**

**En cas d'adhésion pour un mineur, veuillez renseigner les informations se rapportant à la situation et au profil du mineur.**

**Signez et joignez obligatoirement ce formulaire à votre demande d'adhésion. Toutes les réponses sont obligatoires. Les dossiers incomplets ne pourront être traités.**

### VOS DONNÉES PERSONNELLES

CIVILITÉ :  M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>

Nom d'usage

Nom de naissance

Prénom

### VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

#### VOTRE SITUATION PERSONNELLE

Quelle est votre capacité juridique ?  Majeur capable  Mineur

Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire
- Marié(e)
- Pacsé(e)
- Union Libre
- Veuf(ve)
- Divorcé(e)
- Séparé(e)

Quel est votre régime matrimonial ?

- Régime légal de la Communauté réduite aux acquêts
- Participation aux acquêts
- Séparation de biens
- Communauté universelle

Avez-vous des enfants à charge ?  Oui  Non

Si oui, nombre d'enfants :

**Êtes-vous une personne politiquement exposée ?** Une Personne Politiquement Exposée est une personne, ou l'un de ses proches, résidant à l'étranger qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées.

Oui  Non



## VOTRE CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE DES PRODUITS FINANCIERS

Cette étape vise à évaluer votre connaissance et votre expérience des produits et marchés financiers, à titre personnel, hors investissement en gestion sous mandat ou gestion privée. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, il s'agit de la connaissance et de l'expérience de ses représentants légaux.

Pour chacune des questions, pensez à cocher la case correspondant à votre réponse, et à reporter le nombre de points indiqués dans la case "points" située en face de la question. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, merci de renseigner la connaissance et l'expérience des représentants légaux.

Parmi les instruments financiers suivants, quels sont ceux dont vous connaissez le fonctionnement et comprenez les risques ?

Produits monétaires :

Oui **0 pt**  Non **-4 pts**

Points

Produits obligataires (obligations, SICAV et FCP obligataires) :

Oui **1 pt**  Non **-6 pts**

Points

Produits actions (actions, SICAV et FCP actions ou diversifiés) :

Oui **1 pt**  Non **-8 pts**

Points

Produits immobiliers en assurance-vie (SCI, SCPI, OPCI) :

Oui **2 pts**  Non **0 pt**

Points

Certificats ou Turbos :

Oui **2 pts**  Non **0 pt**

Points

Trackers :

Oui **2 pts**  Non **0 pt**

Points

Parmi les instruments financiers suivants, quels sont ceux sur lesquels vous avez déjà effectué des opérations par vous-même, hors gestion sous mandat, au cours des trois dernières années ?

Produits monétaires :

Oui **0 pt**  Non **-4 pts**

Points

Produits obligataires (obligations, SICAV et FCP obligataires) :

Oui **1 pt**  Non **-6 pts**

Points

Produits actions (actions, SICAV et FCP actions ou diversifiés) :

Oui **1 pt**  Non **-8 pts**

Points

Produits immobiliers en assurance-vie (SCI, SCPI, OPCI) :

Oui **2 pt**  Non **0 pt**

Points

Certificats ou Turbos :

Oui **2 pt**  Non **0 pt**

Points

Trackers :

Oui **2 pt**  Non **0 pt**

Points

**SOUS-TOTAL "VOTRE CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE DES PRODUITS FINANCIERS"**

Calculez et indiquez le total des points de la section ci-dessus

**SOUS-TOTAL**

## VOTRE RISQUE ET OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

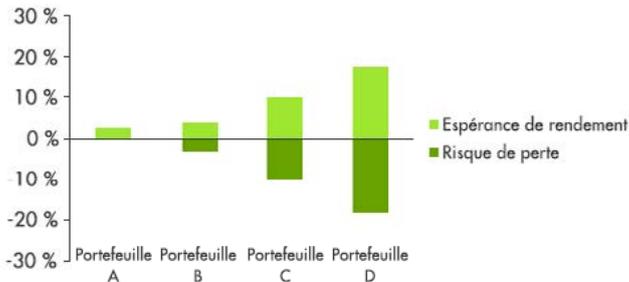
Pour chacune des questions, pensez à cocher la case correspondant à votre réponse, et à reporter le nombre de points indiqués dans la case "points" située en face de la question. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, merci de renseigner la connaissance et l'expérience des représentants légaux. Pour la question 5, merci de renseigner les informations concernant le mineur.

**1) Quel est le niveau de risque de perte en capital que vous êtes prêt à accepter ?** Une seule réponse possible. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, seules les deux premières réponses sont possibles.

Points

- a. Je ne souhaite pas prendre de risque **-15 pts**
- b. Je recherche des produits qui présentent une prise de risque limitée **15 pts**
- c. J'accepte un niveau de risque moyen en vue d'un rendement plus élevé **25 pts**
- d. J'accepte un niveau de risque élevé **35 pts**

**2) Le graphique suivant présente une gamme de rendements possibles au cours d'une année pour 4 exemples de portefeuilles différents. Quel portefeuille sélectionneriez-vous ?** Une seule réponse possible. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, seuls les portefeuilles A et B sont possibles.



**ATTENTION :** La réponse a. à la question 1) est incompatible avec les réponses Portefeuille C et Portefeuille D à cette question. La réponse b. à la question 1) est aussi incompatible avec la réponse Portefeuille D à cette question. En effet, si votre souhait est de prendre peu ou pas de risque, vous ne pouvez espérer un rendement significatif. De même, si vous choisissez la réponse c. ou la réponse d. à la question 1), vous devez écarter la réponse Portefeuille A à cette question. En effet, dans la mesure où vous êtes prêt à accepter un certain risque, vous ne pouvez rechercher la préservation du capital.

Points

- Portefeuille A : Une probabilité de rendement plus faible, mais stable et sans risque de perte en capital **-15 pts**
- Portefeuille B : Une probabilité de rendement relativement faible avec peu de risque de perte en capital **15 pts**
- Portefeuille C : Une probabilité de rendement moyen avec des risques de perte en capital **25 pts**
- Portefeuille D : Une probabilité de rendement important mais avec des risques de perte en capital très élevés **35 pts**

**3) Vos investissements enregistrent une baisse significative (d'au moins 15%). Quelle est votre réaction ?**

**ATTENTION :** Les réponses a. et b. à la question 1) ne sont pas compatibles avec la réponse c. à cette question. En effet, si votre souhait est de prendre peu ou pas de risque, vous ne pouvez considérer une baisse significative de votre investissement comme une opportunité pour réinvestir.

Points

- a. Il vaut mieux désinvestir avant de tout perdre **0 pt**
- b. J'accepte et j'attends **2 pts**
- c. Je profite de cette opportunités de prix bas et j'augmente mon investissement **6 pts**

**4) Quel est votre objectif principal d'investissement ?** Une seule réponse possible. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, seules les réponses "Valoriser un capital sur le long terme", "M'assurer des revenus complémentaires réguliers" et "Préparer ma retraite" sont possibles.

**ATTENTION :** Les réponses a. et b. à la question 1) ne sont pas compatibles avec la réponse "Dynamiser mes placements" à cette question. En effet, si votre souhait est de prendre peu ou pas de risque, vous ne pouvez espérer dynamiser votre investissement pour obtenir un rendement significatif. De même, si vous choisissez la réponse b. ou la réponse c. à la question 1), vous devez écarter la réponse "Me constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment" à cette question. En effet, dans la mesure où vous êtes prêt à accepter un certain risque, vous devez privilégier un investissement sur le long terme.

Points

- Me constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment **0 pt**
- Transmettre un capital **1 pt**
- Valoriser un capital sur le long terme **2 pts**
- M'assurer des revenus complémentaires réguliers **1 pt**
- Dynamiser mes placements **6 pts**
- Préparer ma retraite **2 pts**

**5) Quelle part de votre épargne cet investissement représente-t-il ?** Il est recommandé de diversifier ses placements financiers et de pouvoir disposer à tout moment de liquidités suffisantes pour parer à un imprévu.

Points

- Moins de 10% **6 pts**
- De 10% à 25% **2 pts**
- De 25% à 50% **0 pt**
- Plus de 50% **0 pt**

**6) Quel est votre horizon de placement ? Pendant combien de temps estimez-vous ne pas avoir besoin de l'argent que vous allez consacrer à cet investissement ?** Une seule réponse possible.

Points

- De 0 à 3 ans **0 pt**
- De 3 à 5 ans **0 pt**
- De 5 à 8 ans **4 pts**
- Plus de 8 ans **8 pts**

**SOUS-TOTAL "VOTRE RISQUE ET OBJECTIF D'INVESTISSEMENT"**

Calculez et indiquez le total des points de la section ci-dessus

Points

SOUS-TOTAL

# CALCUL DE VOS POINTS

**SOUS-TOTAL**  
"VOTRE SITUATION PATRIMONIALE  
ET VOS REVENUS"

+

**SOUS-TOTAL**  
"VOTRE CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE  
DES PRODUITS FINANCIERS"

+

**SOUS-TOTAL**  
"VOTRE RISQUE ET OBJECTIF  
D'INVESTISSEMENT"

=

**TOTAL**



↓ **COCHEZ LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE TOTAL DE POINTS**  
(DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT FOURGOURS POUR UN MINEUR, SEULS SONT ACCESSIBLES LES PROFILS LES MOINS RISQUÉS : LE PROFIL SÉCURITAIRE OU LE PROFIL PRUDENT)

VOTRE TOTAL DE POINTS	VOTRE PROFIL EST	Vous recherchez...	NOUS VOUS RECOMMANDONS DE...	Notre préconisation de répartition
<b>INFÉRIEUR À 40 POINTS</b> <input type="checkbox"/>	<b>SÉCURITAIRE</b>	<p>... la préservation du capital investi.</p> <p><b>Vous ne souhaitez prendre aucun risque.</b></p>	<p>... investir exclusivement sur le <b>fonds en euros Suravenir Rendement</b> du contrat.</p>	<p>100 %</p> <p><b>Profil sécuritaire</b></p> <p>■ Fonds en euros Suravenir Rendement : 100 %</p>
<b>ENTRE 40 ET 74 POINTS</b> <input type="checkbox"/>	<b>PRUDENT</b>	<p>... un rendement progressif dans le cadre d'une prise de risque limitée.</p> <p><b>Vous êtes donc prêt à accepter un rendement modéré</b> de votre investissement en contrepartie d'un faible risque de perte en capital.</p>	<p>... privilégier les <b>fonds en euros et diversifier votre contrat avec des unités de compte</b> dont l'indice de risque varie de 1 à 3 (sur 7) <b>à hauteur de 30 % maximum de votre répartition totale.</b></p>	<p>30 % 70 %</p> <p><b>Profil prudent</b></p> <p>■ Fonds en euros : 70 % ■ Unités de compte : 30 %</p>
<b>ENTRE 75 ET 100 POINTS</b> <input type="checkbox"/>	<b>ÉQUILIBRÉ</b>	<p>... le meilleur compromis entre potentiel de rendement et acceptation d'une prise de risque.</p> <p><b>Vous acceptez un certain risque de perte en capital</b> afin de pouvoir valoriser votre capital à moyen/long terme. Vous avez une bonne connaissance des produits et instruments financiers.</p>	<p>... répartir votre investissement sur les <b>fonds en euros et diversifier votre contrat avec des unités de compte</b> dont l'indice de risque varie de 1 à 6 (sur 7) <b>à hauteur de 60 % maximum de votre répartition totale.</b></p>	<p>40 % 60 %</p> <p><b>Profil équilibré</b></p> <p>■ Fonds en euros : 40 % ■ Unités de compte : 60 %</p>
<b>PLUS DE 100 POINTS</b> <input type="checkbox"/>	<b>DYNAMIQUE</b>	<p>... un rendement important en contrepartie d'une prise de risque importante voire élevée.</p> <p><b>Vous êtes donc prêt à accepter un risque de perte en capital.</b> Vous maîtrisez les produits et instruments financiers, vous permettant d'investir essentiellement sur des unités de comptes.</p>	<p>... diversifier votre investissement. <b>Vous pouvez investir sur des unités de compte</b> dont l'indice de risque varie de 1 à 7 (sur 7) <b>à hauteur de 90 % de votre répartition totale et sécuriser 10% de celle-ci sur les fonds en euros</b> de votre contrat.</p>	<p>10 % 90 %</p> <p><b>Profil dynamique</b></p> <p>■ Fonds en euros : 10 % ■ Unités de compte : 90 %</p>

## VOTRE CHOIX (cochez la case correspondante)

- Je choisis de suivre la recommandation de Fortuneo relative à la répartition de mes supports d'investissements, conformément au profil d'investisseur qui m'a été attribué par calcul de points.
- Je ne souhaite pas suivre la recommandation de Fortuneo fondée sur le profil d'investisseur qui m'a été attribué par calcul de points, et choisis une répartition de mes supports d'investissements différente de celle préconisée.

## NOS CONSEILS

**Si votre projet est de détenir une épargne de sécurité disponible à tout moment et/ou si votre horizon de placement (ou durée d'investissement) est inférieur à 8 ans :** l'assurance-vie étant un produit d'épargne longue, nous vous rappelons que pour bénéficier de tous les avantages de l'assurance-vie, la durée de détention minimum recommandée est de 8 ans. Pour une durée de placement plus courte, nous vous invitons à découvrir nos autres produits d'épargne.

**Si vous avez 60 ans ou plus et que votre projet est de préparer votre retraite :** nous vous invitons à vérifier que votre projet correspond bien à votre situation actuelle. Entre autres, nous vous rappelons que pour bénéficier de tous les avantages de l'assurance-vie, la durée de détention minimum recommandée est de 8 ans. Par ailleurs, il est important de vous assurer en parallèle un minimum d'épargne disponible, pour parer à tout imprévu ou à toute charge exceptionnelle.

**Si vous avez 75 ans et plus :** les sommes versées sur le contrat d'assurance-vie ne doivent pas représenter une part trop importante de votre patrimoine. De manière générale, il faut savoir que plus l'adhésion est tardive, plus le risque de contestation de la part des héritiers et/ou de l'administration fiscale est important (notamment risque de requalification en donation déguisée).

**Dans les autres cas :** l'assurance-vie nous semble adaptée à votre situation, étant rappelé que pour bénéficier de tous les avantages de l'assurance-vie, la durée de détention minimum recommandée est de 8 ans. Par ailleurs, il est important de vous assurer en parallèle un minimum d'épargne disponible, pour parer à tout imprévu ou à toute charge exceptionnelle.

## SIGNATURE(S)

Je certifie que les réponses apportées au présent questionnaire sont sincères, exactes et conformes à ma situation actuelle. Je m'engage à mettre à jour mon profil en cas de modification de ma situation notamment personnelle, patrimoniale ou financière.

Les données recueillies dans le cadre du présent document ou ultérieurement sont destinées à Fortuneo, qui de convention expresse est autorisée à procéder à leur traitement, à les communiquer aux personnes morales du groupe auquel elle appartient, et à ses prestataires. Elles peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale par Fortuneo et/ou toutes sociétés du groupe auquel elle appartient ou des prestataires. Fortuneo sera amenée à communiquer vos données afin de satisfaire aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux conventions internationales applicables, conformément aux conditions Générales de Fortuneo. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli aux informations qui vous concernent et vous pouvez vous opposer à leur traitement en écrivant à [protectiondesdonnees@arkea.com](mailto:protectiondesdonnees@arkea.com) ou par courrier à l'attention du Délégué à la Protection des Données - Crédit Mutuel Arkéa - 29808 Brest Cedex 9. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection ou encore exercer votre droit à la portabilité de vos données via votre espace client ou le formulaire de contact. Les conversations téléphoniques avec les conseillers de Fortuneo peuvent être enregistrées à des fins probatoires et de contrôle qualité. Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter aux Conditions Générales de Fortuneo, ainsi que la Politique de confidentialité de Fortuneo disponibles sur [www.fortuneo.fr](http://www.fortuneo.fr).

Le registre des intermédiaires en assurance (registre tenu par l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance 1, rue Jules Lefebvre 75009 Paris) est consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Sur simple demande écrite de votre part transmise à son adresse postale, Fortuneo peut vous communiquer l'identité des entreprises d'assurance avec lesquelles elle travaille.

FORTUNEO est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441 - Adresse postale : FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9.

Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir.

SURAVENIR, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 420000000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9 - SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9).

**Tout formulaire renseigné à une date postérieure à celle mentionnée dans le bulletin d'adhésion ne pourra pas être accepté.**

Fait sur 6 pages, le \_\_\_/\_\_\_/20\_\_\_ X

### Signatures.

Le cas échéant signature(s) du (des) représentant(s) légal(aux) en indiquant "représentants légaux" au-dessus des signatures, plus signature du mineur si il a plus de 12 ans.



## RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

**Pour toute réclamation, s'adresser :**

1. Dans un premier temps au Service Clients via [fortuneo.fr](http://fortuneo.fr), Rubrique "Nous contacter" ou par courrier adressé à TSA 41 707 - 35917 Rennes CEDEX 9 ou par téléphone au 02 29 00 49 18 (coût selon opérateur téléphonique).
2. En cas de difficultés persistantes, le Service Réclamations de Suravenir par courrier adressé au siège social : SURAVENIR - Service Gestion Vie - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9.
3. Et en ultime étape de conciliation, et uniquement dans les cas relevant de sa compétence, il vous est possible de saisir le Médiateur de l'Assurance :
  - Soit à l'adresse postale : La Médiation de l'Assurance - TSA 501 10 - 75441 Paris CEDEX 09.
  - Soit sur le Site : <http://www.mediation-assurance.org>